

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 23	L'an deux mil dix, le vingt sept mai à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix neuf mai, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.
Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Dominique REGNIER, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT. Absents : Catherine STARON, Sébastien BLANC, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET Laurent SAINT JALMES, Cécile MATHAUD. Excusés : Catherine STARON, Sébastien BLANC, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET Laurent SAINT JALMES, Cécile MATHAUD. Pouvoirs : Catherine STARON donne pouvoir à Jean-Jacques RUER, Sébastien BLANC donne pouvoir à Laurence MARTINEZ, Elyane CLOP donne pouvoir à Elisabeth MESNIER, Christine DUSSURGET donne pouvoir à Pascale HAUK, Laurent SAINT JALMES donne pouvoir à Gérard GRANADOS, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Serge FAGES. Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2010-044

SEANCE DU 27 MAI 2010

OBJET : Acquisition de parcelles

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'avis du service des Domaines en date du 23 février 2010

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Vourles, dans sa volonté d'édifier un programme d'aménagement urbain, a d'ores et déjà procédé à l'acquisition de diverses propriétés. La parcelle cadastrée AL161 appartenant à Monsieur GERVAIS est l'occasion de poursuivre la réflexion sur le nouvel agencement avec une nouvelle représentation à apporter au parc de la Mairie.

Monsieur le Maire précise que la parcelle concernée représente une surface de 1 462 m² et qu'il est convenu de laisser au propriétaire actuel une utilisation des lieux jusqu'en décembre 2010, qu'il convient dès lors de déduire du prix fixé initialement s'élevant à 510 000 € cette occupation.

Ainsi, le prix fixé est de 506 500 €.

Monsieur le Maire précise également que si la Commune de Vourles n'entrait pas en jouissance du bien acquis au 31 décembre 2010, le versement d'un loyer de 1000 € sera mis en place dès le 1^{er} janvier 2011, avec en tout état de cause un départ obligatoire pour le 31 décembre 2011.

Monsieur le Maire dit que les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir

- valider les conditions de l'acquisition de la propriété,
- l'autoriser à entreprendre les démarches nécessaires pour procéder à l'acquisition de cette parcelle à 506 500 € et
- l'autoriser à signer l'acte de vente et tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire

- à valider les conditions de l'acquisition de la propriété,
- à entreprendre les démarches nécessaires pour procéder à l'acquisition de cette parcelle à 506 500 € et
- à signer l'acte de vente et tous les actes afférents.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES